

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T032-2026**Portant réglementation temporaire de débit de boissons,
Espace Flora Tristan, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1 à L 3355-8 relatifs aux débits de boissons,
Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône,

Considérant la demande de Monsieur BADOR Christophe, représentant la Société de Chasse Verchery-Grandchamp et Monsieur FABRE Alain de la Société de Chasse Marjon Prasseytout, d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, pour le repas dansant, le Samedi 21 mars 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : Messieurs BADOR Christophe et FABRE Alain sont autorisés à ouvrir un débit de boissons temporaire pour vendre ou offrir sous quelle que forme que ce soit des **boissons de groupe 1 et 3** définies à l'article L 3321-1 du même code, Espace Flora Tristan. Charge à eux de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le Samedi 21 Mars 2026 de 19h00 à 02h00.

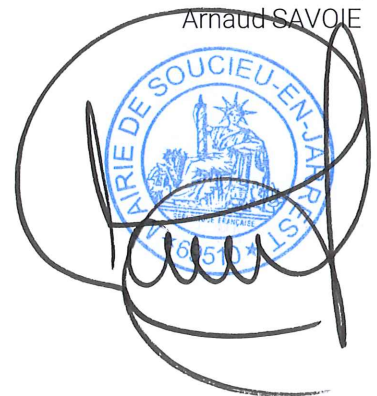
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Messieurs BADOR Christophe et FABRE Alain, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Messieurs BADOR Christophe et FABRE Alain.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 10 Mars 2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 12 MARS 2026